



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
22 octobre 1998

Original: français

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 17<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 20 octobre 1998, à 10 heures

*Président:* M. Asadi ..... (République islamique d'Iran)

## Sommaire

Point 95 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (*suite*)

- a) Les entreprises et le développement (*suite*)
- b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 95 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement** (*suite*) (A/C.2/53/L.8)

*Projet de résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies* (A/C.2/53/L.8)

1. **M. Hidayat** (Indonésie), présentant le projet au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le texte de la résolution peut sembler long, mais qu'au vu de la diversité des thèmes abordés, il est à la fois concis et complet. Plusieurs principes ont inspiré le projet, auquel le Groupe des 77 et la Chine attachent la plus haute importance : i) il est nécessaire de forger un partenariat solide entre les pays en développement, les pays développés et le système des Nations Unies, notamment ses fonds et ses programmes; ii) les activités opérationnelles du système des Nations Unies sont d'autant plus utiles que la réalité du monde économique est en pleine évolution; iii) de nouveaux modèles de développement déterminent en grande partie les objectifs des fonds et des programmes des Nations Unies; iv) il faudrait renforcer l'objectif fondamental des activités opérationnelles de développement, qui est de satisfaire les intérêts des pays en développement; v) il incombe au premier chef aux gouvernements des pays bénéficiaires de coordonner l'aide extérieure qu'ils reçoivent, notamment celle fournie par les institutions multilatérales. L'Indonésie espère que le projet de résolution, qui reprend tous les points mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (A/53/226) – des activités opérationnelles du système des Nations Unies jusqu'aux activités menées en amont, dont l'importance va croissant – sera accueilli favorablement par les autres membres de la Commission.

**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle** (*suite*) (A/C.2/53/L.6 et L.7)

**b) Coopération pour le développement industriel** (*suite*)

*Projet de résolution sur la coopération pour le développement industriel* (A/C.2/53/L.6)

2. **Mme Djatmiko-Singgih** (Indonésie), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ces derniers attachent toujours une grande importance à la question du développement industriel dans les pays en développement et estiment que, plus que jamais, il est indispensable de structurer la coopération dans ce domaine, tant d'un point de vue théorique qu'opérationnel. Le projet de résolution tend à ce que la coopération remédie aux principales difficultés auxquelles se heurtent les pays en

développement dans leur industrialisation et dote ces pays des moyens de les surmonter. Il faudrait en particulier résoudre le problème des disparités industrielles et technologiques et renforcer la capacité industrielle des pays en développement ainsi que leur potentiel humain, technologique et institutionnel. Il faut aussi moderniser l'appareil productif des pays en développement, car l'industrialisation n'est pas seulement un puissant moteur de croissance mais aussi un facteur de progrès technique. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que ce projet de résolution visant au renforcement du développement industriel recevra l'appui de l'ensemble des membres de la Commission.

**a) Les entreprises et le développement** (*suite*)

*Projet de résolution sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption* (A/C.2/53/L.7)

3. **M. Winnick** (États-Unis d'Amérique) présente le projet de résolution dont les auteurs sont l'Argentine, la Bulgarie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Mexique, le Nicaragua, l'Ukraine, l'Uruguay et le Venezuela. Il dit que, depuis l'adoption en 1996 de la Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales, qui constitue un succès majeur pour l'ONU, celle-ci a suivi la question de près, notamment à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'y est consacrée au cours de ses deux dernières sessions. De nombreuses initiatives régionales ont également été lancées dans ce domaine en Amérique latine, en Afrique et en Asie, l'OCDE a adopté une convention sur ce thème, de nombreux travaux ont été faits au sein de l'Union européenne et bon nombre de pays s'y sont intéressés au niveau national.

4. Le projet de résolution a plusieurs objectifs : i) faire officiellement prendre note par l'Assemblée générale des activités de suivi réalisées; ii) entretenir la dynamique des travaux effectués dans ce domaine à l'ONU; iii) donner un nouvel élan aux activités au niveau national; iv) essayer de synchroniser les travaux de l'ONU dans ce domaine en s'assurant que l'Assemblée générale et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale examinent ce thème au même moment tous les deux ans. Les membres de la Commission constateront que le projet de résolution s'inspire pour l'essentiel de la résolution A/51/191 du 16 décembre 1996 et des résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Enfin, il faut souligner que, parmi les auteurs, figurent des pays développés, des pays en développement et des pays en transition, preuve que cette question n'intéresse pas un groupe ou une région particuliers mais revêt une portée mondiale. Les États-Unis espèrent que

les membres de la Commission seront nombreux à se joindre aux auteurs du projet.

**Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)**

(A/53/296, A/53/374, A/53/60, A/53/62, A/53/63-S/1998/100, A/53/69, A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311, A/53/96, A/53/124, A/53/155, A/53/168, A/53/204, A/53/371-S/1998/848, A/53/396, A/53/411, A/53/412, A/53/414, A/53/416, A/53/453)

**b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (A/53/336, A/53/174)**

5. **M. Ian Kinniburgh** (Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales) dit que l'Assemblée générale et le Secrétariat de l'ONU ont suivi depuis le début l'évolution des pays en transition et les efforts que ces derniers déploient pour s'intégrer dans l'économie mondiale, notamment en s'efforçant d'accroître la souplesse et la productivité de l'économie et de resserrer les liens économiques avec les autres pays en multipliant les accords commerciaux et en favorisant les flux financiers et les transferts de technologie. Le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale (A/53/336) fait le bilan des activités menées récemment dans ce cadre par les organismes des Nations Unies dont le mandat a notamment été défini à l'article 2 de la résolution 51/175 de l'Assemblée générale.

6. De manière générale, chacun de ces organismes a apporté sa contribution à la création d'un climat propice à la transition qui exige un large éventail d'institutions et de mécanismes institutionnels, des infrastructures physiques, une main-d'œuvre qualifiée et une gestion saine de l'économie. Il est néanmoins difficile de résumer l'action menée par ces organes du fait de la grande diversité de leurs interventions et de l'hétérogénéité des situations vécues par les pays en transition. Par exemple, dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et dans les États baltes, le processus de croissance a commencé en 1994. Pour le Bélarus, les pays du Caucase et la plupart des pays d'Asie centrale, la reprise ne date que de 1994 et la Fédération de Russie n'a vraiment fait de nets progrès qu'à partir de 1997. Par ailleurs, si, en tant que groupe, les pays en transition ont enregistré une hausse de leur produit intérieur brut en 1997, on a constaté de fortes disparités d'un pays à l'autre, et l'on prévoit même une stagnation du PIB en 1998.

7. Dans la plupart des pays en transition, c'est la demande intérieure qui a alimenté la relance, ce qui a eu pour conséquence fâcheuse un creusement général des déficits de la

balance des paiements courants. C'est là que peuvent intervenir utilement les investissements étrangers directs dont les avantages pour l'économie des pays en transition sont nombreux. À cet égard, si l'on s'en réfère au tableau II.2 de *La situation économique et sociale dans le monde, 1998*, les investissements étrangers directs dont ont bénéficié l'Europe centrale et orientale et les États baltes ont atteint près de 10 milliards de dollars en 1997, soit 2,8 % du PIB de la région, et ceux concernant la Communauté d'États indépendants se sont élevés à 7,3 milliards, alors que moins de 8 milliards avaient été investis pendant toute la période allant de 1989 à 1995. Là encore, on enregistre de vastes écarts d'un pays à l'autre : si, en 1997, les investissements étrangers directs représentaient 1,2 % du PIB total des pays en transition, la fourchette allait de 0,4 % du PIB pour l'Ouzbékistan à 24,4 % pour l'Azerbaïdjan.

8. Pour modestes qu'ils soient, les investissements étrangers directs ont contribué pour une large part au passage de ces pays à l'économie de marché. Cela est particulièrement net dans les régions où les entreprises étrangères ont introduit un élément de concurrence et contribué indirectement à la hausse de la qualité des produits, à la baisse des prix et à un plus grand respect des besoins du consommateur. Dans les cas les plus graves, sans l'aide des investissements étrangers directs, les entreprises locales n'auraient pas pu résister au climat concurrentiel lié à l'ouverture des marchés.

9. Les perspectives à moyen terme des économies en transition dépendent surtout de leur capacité à stimuler l'épargne et l'investissement intérieurs, mais leur capacité à attirer les investissements étrangers en faveur d'une plus large gamme de secteurs reste le plus souvent primordiale pour maintenir la croissance et reconstruire l'économie en profondeur. Une autre difficulté se présente : le fait que jusqu'ici les investissements étrangers directs ont été presque exclusivement liés à des plans de privatisation. Or, la plupart des pays en transition les plus avancés, la Pologne exceptée, ont pratiquement terminé leur processus de privatisation et l'on n'attend plus aucune campagne de ce type à court terme, sauf peut-être en Fédération de Russie, où tout afflux d'investissements étrangers directs aurait des conséquences extrêmement favorables pour l'avenir économique de la région.

10. C'est dans ce contexte que les organismes des Nations Unies continueront d'appuyer les efforts menés par les pays en transition pour attirer et faciliter toutes les formes d'investissement étranger.

11. **Mme Linde** (États-Unis d'Amérique) fait plus particulièrement porter son intervention sur la Fédération de Russie car le passage à l'économie de marché de ce pays constitue un chantier économique déterminant de la fin du XXe siècle.

En effet, le paysage économique mondial du siècle à venir et les progrès de la démocratisation dans le monde dépendront pour une large part de l'aboutissement de ce processus. Depuis 1991, les États-Unis sont parmi les premiers à fournir un appui multilatéral et bilatéral à la réforme du système économique russe. Les États-Unis sont convaincus que, lorsque ces responsables nationaux manifestent la ferme volonté de réformer leur pays, les programmes du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale peuvent aider à matérialiser leurs projets. Depuis 1992, la coopération établie entre la Fédération de Russie et les institutions financières internationales a donné lieu à une profonde transformation économique mais aussi à une stabilité assez précaire. Le fait que le pays soit de nouveau frappé par la crise ne doit pas pour autant faire oublier qu'en six ans il s'est complètement transformé.

12. Les États-Unis ont tout intérêt à aider l'ensemble des pays en transition à surmonter la crise actuelle en procédant à des réformes macroéconomiques et structurelles, en se dotant d'un système juridique solide et de gouvernements démocratiques, en créant les conditions d'un développement social et en remédiant à la dégradation de l'environnement léguée par une planification centrale trop rigide. Il ne s'agit pas pour autant d'imposer un modèle économique car chacun des pays concernés a son histoire et ses traditions propres et suivra la voie de son choix dans la sphère économique comme dans tous les autres domaines. Les États-Unis ont aussi beaucoup fait pour soutenir les autres pays en transition : ainsi, en application du *Support for East European Democracy Act* (loi sur le soutien à la démocratie en Europe de l'Est), le gouvernement a apporté 2,2 milliards de dollars à l'Europe centrale entre 1990 et 1995 et 5,1 milliards de dollars aux nouveaux pays indépendants depuis 1991. Les États-Unis ont également collaboré avec d'autres pays et organisations internationales, comme l'OCDE et l'OSCE, pour appuyer la démocratisation et le passage à l'économie de marché. À cet égard, l'ONU joue aussi un rôle de premier plan : entre autres exemples de l'activité des fonds, programmes et institutions spécialisées du système, il faut se féliciter de l'assistance technique que la Commission économique pour l'Europe apporte à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, dans le cadre de laquelle 10 pays s'efforcent de résoudre divers problèmes communs, comme la facilitation des mouvements des personnes et des biens au-delà des frontières, la lutte contre la criminalité et le développement de l'infrastructure régionale; on notera aussi le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEAPAC), qui est une initiative analogue s'adressant à cinq pays d'Asie centrale qui bénéficient du soutien de la Commission économique pour l'Europe et

de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

13. Les États-Unis ont à coeur d'aider l'intégration des pays les moins avancés et les économies en transition car, dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante, il est indispensable, pour le bien-être de tous, qu'aucun pays ne soit laissé pour compte.

14. **M. Isakov** (Fédération de Russie) présente une analyse critique des activités que mène le système des Nations Unies pour faciliter l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale. Ce faisant, il s'efforce de dégager les enseignements à tirer de la crise financière asiatique, tâche qui lui est rendue plus aisée par le fait que les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international accordent une grande attention à ces problèmes.

15. Si la plupart des pays à économie en transition ont considérablement avancé en matière de stabilisation macroéconomique et de croissance économique, ils connaissent aussi de graves problèmes sociaux, comme en témoigne le rapport du PNUD sur le développement humain. Il est donc plus urgent que jamais de les intégrer à l'économie mondiale, de résoudre leurs graves problèmes d'accès au marché et de créer un environnement extérieur propice à leurs activités commerciales, économiques et financières. M. Isakov souligne à cet égard que l'accession de son pays à l'Organisation mondiale du commerce ne se fait pas sans difficultés et qu'il importe plus que jamais de coordonner l'action que mènent les institutions de Bretton Woods et les organismes du système des Nations Unies pour intégrer les économies en transition à l'économie mondiale. La Banque mondiale aura un rôle particulièrement important à jouer pour aider à détecter des crises naissantes.

16. Face à une crise qui rétrécit nettement leurs perspectives de croissance pour 1998 et qui a entraîné chez certains d'entre eux une inflation galopante, les pays à économie en transition ont pour principal souci de rétablir leur prévisibilité et de redevenir attractifs pour les investissements étrangers. Les capitaux fuient en effet non seulement les pays touchés par la crise mais aussi d'autres économies en transition.

17. Dans ces conditions, il est essentiel que la communauté internationale et le système des Nations Unies apportent une aide efficace et novatrice aux économies en transition. Ils devront notamment déterminer des priorités en tenant compte de la situation économique et sociale des pays aidés, coordonner leurs activités à tous les niveaux et accorder suffisamment de place aux questions sociales (lutte contre la pauvreté, emploi, stabilité sociale, appui aux efforts nationaux menés dans le domaine de la population, etc.).

18. Le système des Nations Unies a le mandat requis et les capacités nécessaires pour mener cette action. La délégation de la Fédération de Russie tient d'ailleurs à remercier au passage les organismes des Nations Unies qui oeuvrent pour l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale. Elle souhaiterait néanmoins qu'à l'avenir le rapport sur ce sujet ne se borne pas à énumérer les mesures prises, mais qu'il indique également quelle en a été l'incidence. Parce qu'elles couvrent des domaines très vastes et très variés, les activités que mènent les organismes des Nations Unies, d'autres institutions et donateurs internationaux devront être ciblées et coordonnées.

19. **M. Kolby** (Norvège) fait observer que, globalement, l'économie des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale et des États nouvellement indépendants enregistre une reprise réelle, reprise qui devrait être soutenue par les réformes économiques entreprises, combinées au niveau élevé des compétences. Toutefois, la réalité est plus nuancée. D'un pays à l'autre, les écarts peuvent être considérables, certains pays se heurtant à de graves problèmes d'environnement, et les perspectives d'une intégration dans l'économie mondiale sont loin d'être les mêmes pour tous. La crise financière mondiale actuelle pénalise les exportations et crée une situation défavorable à l'investissement. La Norvège est convaincue qu'il revient en premier lieu aux gouvernements d'instaurer les conditions propres à accélérer la transition, à savoir des politiques macroéconomiques saines, la transparence et la stabilité. L'intervention de la communauté internationale est également indispensable et, à cet égard, la contribution de l'Union européenne au développement des pays de l'Europe centrale et orientale et des pays nouvellement indépendants, et celle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à la paix et à la stabilité sont essentielles.

20. Quant à la Norvège, sa contribution prend deux formes. D'une part, en 1997, elle a consacré quelque 400 millions de couronnes à des projets de coopération, surtout dans le nord de la Fédération de Russie et les États baltes, son aide aux républiques d'Asie centrale relevant plutôt du secteur humanitaire. D'autre part, elle a passé avec les pays d'Europe centrale et orientale des accords dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) afin de leur ouvrir l'accès aux pays membres de l'AELE.

21. **M. Gerus** (Biélorus) remercie les organismes des Nations Unies pour l'excellent travail qu'ils ont effectué durant les deux années écoulées en vue d'intégrer les économies en transition à l'économie mondiale.

22. En dépit des résultats macroéconomiques qu'ils ont obtenus à la suite de près de cinq années de réforme, les pays à économie en transition ont été frappés de plein fouet par la

crise financière asiatique, qui a révélé leur vulnérabilité aux fluctuations des marchés financiers internationaux. Ils se sont révélés incapables de faire face à la crise en raison de leur manque d'expérience des mécanismes du marché en période de crise et de l'état encore embryonnaire de leurs institutions économiques.

23. Ces problèmes appellent un renforcement de la coopération entre les organisations internationales et les économies en transition. La délégation biélorussienne juge capital que les organismes des Nations Unies étoffent les services consultatifs et l'aide technique qu'ils apportent dans le domaine juridique, pour la création d'un climat propice à l'investissement et pour la mise en place d'institutions de réglementation et d'encadrement de l'économie de marché. Il importe également que les pays à économie en transition adhèrent à l'Organisation mondiale du commerce et qu'une aide leur soit apportée dans le domaine de la détection des signes avant-coureurs de crise et la prévention des crises. Le Biélorus compte que les organismes des Nations Unies lui fourniront l'aide dans ces domaines, en tenant compte des nouveaux besoins qui ne manqueront pas d'apparaître.

24. La délégation biélorussienne partage l'opinion exprimée la veille par l'Autriche au nom de l'Union européenne quant à l'importance de la coopération régionale. À son avis, le domaine des transports, qui revêt une importance capitale pour les pays sans littoral, se prête particulièrement bien à ce type de coopération. À cet égard, le Gouvernement biélorussien a pris l'initiative d'une conférence internationale destinée aux pays sans littoral d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants. Cette conférence qui se tiendra à Minsk en 1999 sera consacrée à l'économie et aux transports, ainsi qu'aux problèmes environnementaux connexes. La délégation biélorussienne lance un appel aux organismes des Nations Unies et donateurs divers pour qu'ils apportent une aide pour son organisation.

25. **M. Oussouпов** (Kirghizistan) déclare que la question de l'intégration des pays à économie en transition à l'économie mondiale est pour son pays l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il se félicite que les organisations internationales et les institutions financières appuient les efforts que font ces pays pour s'adapter à l'économie de marché et remercie notamment la CESAP et la CEE pour leur Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale, la CNUCED pour son programme d'amélioration du transport de transit dans la région, l'ONU-DI pour son aide au renforcement des moyens d'information et de promotion de la petite entreprise, des investissements et de la technologie, le Fonds monétaire international pour son aide pour l'organisation d'une conférence tenue à l'occasion du cinquième anniversaire de la mise en circulation de la

monnaie kirghize, et les institutions financières pour leur aide à l'adaptation aux règles du marché.

26. Le Kirghizistan vient d'entrer à l'Organisation mondiale du commerce, ce qui élargit considérablement ses marchés, lui permet de libéraliser son commerce extérieur et, à terme, d'attirer des investissements étrangers.

27. Pays sans littoral, il se heurte à de grands obstacles en fait de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, ce qui freine son intégration à l'économie globale. L'idée de la Route de la soie, reprise par le Président Azaev, consiste à faire de cet axe qui reliait autrefois l'Asie à l'Europe et le Nord au Sud un axe de développement et d'intégration régionale. La Route de la soie a en effet joué pendant des siècles un rôle moteur dans des domaines très variés qui allaient du commerce à la philosophie en passant par les sciences et la diplomatie. Dans la mesure où elle desservait tout le continent eurasiatique, on peut supposer que sa renaissance permettrait de développer et d'approfondir la coopération régionale, d'assurer le développement durable des pays de la région et leur intégration à l'économie mondiale.

28. **Mme Arystanbekova** (Kazakhstan) rappelle que la création d'une économie de marché, objectif avoué des pays en transition, devrait permettre d'améliorer la qualité de vie de la population. Dans le cadre des efforts entrepris par le système des Nations Unies pour accélérer l'intégration de ces économies dans l'économie mondiale, la CNUCED travaille sur un programme visant à désenclaver les pays sans littoral d'Asie centrale et les pays voisins; la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) mettent au point un programme intitulé «Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale» (PSEPAC), qui encourage la coopération entre les pays de la région. La Déclaration de Tashkent, signée par six pays dont le Kazakhstan, ainsi que par la Commission économique pour l'Europe et la CESAP, précise le champ d'application de cette coopération, à savoir le développement des transports, la rationalisation de l'exploitation de l'eau et de l'énergie et l'amélioration de l'acheminement des hydrocarbures vers les marchés mondiaux. L'Organisation de coopération économique, la CNUCED et la CESAP travaillent à la facilitation du transport de transit dans la région et au développement de la coopération économique entre les pays dans le Sud-Ouest de la région de la CESAP. Le Kazakhstan soumettra au cours de la session de l'Assemblée générale un projet de résolution se rapportant à la coopération entre le système des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique.

29. S'agissant de l'assistance financière et technique, le PNUD et le FNUAP contribuent à des projets relatifs à des questions socio-économiques et à l'environnement. L'un des volets les plus importants de cette assistance concerne la région de Semipalatinsk, où le PNUD coordonne les mesures internationales en faveur de la santé de la population, de la restauration de l'environnement et du développement économique. D'autres programmes ont été lancés concernant l'environnement, la promotion du secteur privé et la prestation d'assistance pour le recensement de population que le Kazakhstan réalisera en 1999. Une conférence régionale, organisée à Almaty, en juillet 1998, par le Gouvernement kazakh et le PNUD, a permis de faire le point des réformes et des principales difficultés et tâches des pays en transition.

30. **M. Hovhannisyan** (Arménie) rappelle que les pays à économie en transition sont vulnérables et subissent de plein fouet la crise financière actuelle. Bien que possédant une infrastructure industrielle bien développée et une main-d'oeuvre instruite et compétitive, ils ont besoin, pour s'intégrer à l'économie mondiale, de réduire les coûts de production, notamment en modernisant et en rationalisant les procédés de production, d'améliorer leurs moyens de communication et de recevoir plus d'investissements étrangers, indispensables à la croissance économique. Pour attirer les investissements étrangers, l'Arménie compte beaucoup sur la privatisation de quelque 3 800 entreprises au titre du programme 1996-1998. Elle accorde une priorité absolue au développement des exportations et, à cette fin, s'efforce de combler les lacunes de ses institutions, notamment en matière de législation, de dispositifs financiers et de mise en valeur des ressources humaines. Cependant, ses efforts sont mis en échec par le blocus imposé par ses voisins, qui a gravement perturbé aussi bien l'aide humanitaire aux régions touchées par le tremblement de terre et aux réfugiés venant d'Azerbaïdjan que l'exécution de programmes régionaux. L'Arménie bénéficie de l'assistance technique de plusieurs pays et organisations internationales, y compris les organismes des Nations Unies et souhaiterait que son secteur privé attire davantage l'attention.

31. Depuis son accès à l'indépendance, l'Arménie a toujours agi pour développer la coopération économique régionale. Elle est membre fondateur de la Coopération économique dans la région de la mer Noire et en a assuré la présidence pendant six mois, au cours desquels elle s'est employée à renforcer la coopération, en particulier en matière d'énergie, et à favoriser la création d'une zone régionale de libre-échange. Elle participe activement à d'autres programmes, notamment au projet de route commerciale Europe-Caucase-Asie. L'Arménie veut ardemment s'intégrer à

l'économie mondiale et nouer de bonnes relations avec tous ses voisins.

32. **Mme Duda** (Pologne) fait observer que la Pologne enregistre actuellement un taux de croissance économique de près de 6% par an, grâce à la restructuration économique entamée en 1989, combinée à la démocratisation et à la stabilité politique. Cependant, la restructuration est encore à faire dans les industries lourdes et extractives, et le pays traverse de graves difficultés dans les domaines social et économique. Soucieuse de coopérer avec les organismes internationaux, la Pologne a pu, grâce à la priorité donnée par le système des Nations Unies à l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale, bénéficier d'une assistance pour entreprendre les réformes voulues. Toutefois, ces réformes ont eu des coûts sociaux énormes, en particulier une montée sans précédent de la criminalité organisée, et c'est pourquoi, dans sa coopération avec le système des Nations Unies, la Pologne a accepté le principe d'une convention internationale contre la criminalité organisée. Mme Duda rappelle, par ailleurs, que la Pologne est membre depuis peu de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et que les négociations sont en cours concernant son admission en tant que membre à part entière dans l'Union européenne.

33. La Pologne est convaincue de la nécessité d'une vraie coopération internationale fondée sur des relations régionales et sous-régionales authentiques. En outre, elle souhaiterait mettre son expérience au service de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et se lance actuellement dans la création d'un fonds de développement des connaissances techniques. Elle prend une part active à la préparation de réunions et aux réunions elles-mêmes, et participera notamment à la session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, en juin 1999. Reconnaissant que la mondialisation offre aux pays à économie en transition l'occasion de pénétrer les marchés internationaux, elle apprécie l'impulsion donnée par la Commission économique pour l'Europe aux réformes. La Pologne, enfin, souhaite que les décideurs disposent de meilleurs systèmes d'alerte rapide et que des mesures soient prises pour leur permettre de fonder leurs décisions sur des bases plus solides.

34. **M. Pashayev** (Azerbaïdjan) déclare que l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale entraînerait la création d'un grand marché eurasiatique et aiderait ainsi à rapprocher les pays développés des pays en développement. Jusqu'à présent, ces pays ont cependant rencontré de grands obstacles dans la voie des réformes : leurs indicateurs macroéconomiques sont déplorables, leur appareil productif est mis à mal, ils manquent de ressources financières pour

poursuivre leurs réformes, connaissent de graves problèmes sociaux et sont devenus vulnérables aux soubresauts du marché financier international.

35. Il importe donc beaucoup pour ces pays de pouvoir attirer des investissements étrangers, facteur d'intégration, de transfert d'expérience et de savoir-faire. Les investissements à long terme ont un rôle éminent à jouer à cet égard. Pour créer un climat propice, l'Azerbaïdjan a modifié sa législation et conclu des accords bilatéraux d'encouragement et de défense des investissements. Il mène en outre un programme de privatisation et de réformes structurelles, et il réforme son secteur bancaire et son secteur financier. Il a ainsi réalisé des progrès considérables et est parvenu à attirer l'année précédente plus d'un milliard de dollars d'investissements d'origines très diverses. M. Pashayev note en outre qu'un règlement rapide du conflit du Haut-Karabakh contribuerait à grossir encore cet afflux d'investissements et il remercie au passage les organismes des Nations Unies, et tout particulièrement la CEE et le PNUD, qui ont aidé son pays à mettre en oeuvre ses réformes.

36. La coopération dans les transports revêt une importance évidente pour les pays à économie en transition. La Commission de l'Union européenne met à cet égard en oeuvre un programme de développement d'infrastructures nationales et régionales de transport, qui mérite d'être signalé. Les résultats des travaux menés dans ce cadre depuis cinq ans ont été présentés à une conférence organisée le mois précédent à Bakou pour une renaissance de la Route de la soie, qui a abouti à la signature d'un accord multilatéral sur le développement de l'axe Europe-Caucase-Asie. L'Azerbaïdjan remercie également le FMI et la Banque mondiale de leur aide, qui tient compte des besoins particuliers de chaque pays.

37. **M. Ierulescu** (Roumanie) approuve la déclaration faite, au nom de l'Union européenne, par le représentant de l'Autriche et expose les problèmes de la transition dans son pays. La mondialisation et la libéralisation de l'économie transforment les relations économiques internationales et créent de nouvelles possibilités de coopération, notamment sur les moyens d'accélérer la croissance économique et d'adapter les institutions nationales et la législation pour faciliter une intégration réussie dans l'économie mondiale. La coopération doit chercher à créer les conditions d'une meilleure intégration des économies en transition dans le système économique multilatéral de façon à tirer parti de la libéralisation qui a lieu dans le monde entier. L'intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale est un processus complexe qui suppose d'amples réformes dans tous les domaines d'activité. La Roumanie participe activement à ce processus et assume ses responsabilités nationales, régionales et internationales. Les changements radicaux intervenus

depuis 1990 ont imposé le passage d'une économie centralisée à une économie de marché. Les réformes économiques et structurelles ont allié une stratégie de stabilisation à des mesures tendant à accélérer le passage à l'économie de marché, en renforçant la discipline financière, en réformant le secteur agricole, en encourageant l'investissement étranger et en accélérant la privatisation. De l'avis de la Roumanie, une réforme rapide fondée sur un consensus politique est bien préférable à une démarche graduelle. Les effets positifs de ce que l'on appelle une «thérapie de choc» se manifestent plus rapidement, au niveau national, et dans la perspective de l'intégration à l'économie mondiale.

38. La Roumanie cherche à s'intégrer aussi complètement et aussi rapidement que possible dans l'Union européenne. Elle a signé plusieurs accords à cet effet. Elle marque son appui et son intérêt à des projets qui concernent de grands itinéraires commerciaux allant de la mer Caspienne à l'Europe occidentale et de la mer Baltique à la mer Noire, et à des coopérations tripartites avec les pays voisins. C'est dire l'importance, pour elle, de la complémentarité entre l'intégration régionale et le multilatéralisme.

39. Au niveau international, la Roumanie est désireuse de travailler étroitement avec tous les partenaires à l'avènement d'un régime commercial multilatéral ouvert. La Roumanie soutient l'action des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et de la CNUCED dans le domaine des flux financiers, du commerce et des investissements. Elle a en effet un besoin aigu d'investissements étrangers pour soutenir son processus de réformes économiques et elle souhaite donc que tous les pays en développement et les pays à économie en transition reçoivent des apports de capitaux et des investissements à long terme. Elle reconnaît l'importance de l'investissement international et d'un régime transparent et prévisible de l'investissement.

40. **M. Reva** (Ukraine) se demande – comme le fait toujours la Commission en pareille occasion – quels sont les progrès réalisés jusqu'à présent dans les pays à économie en transition, combien de temps la transition va durer, dans quelle mesure le processus de transition dépend de facteurs extérieurs et comment le système des Nations Unies peut aider ces pays. Or, le rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/53/336), essentiellement descriptif, ne donne pas vraiment de réponse à ces questions. On ne peut pourtant pas nier les progrès réalisés par les pays à économie en transition : établissement d'une infrastructure marchande, privatisations, création dans l'économie d'un secteur privé bien visible. Ces signes prometteurs donnent à espérer que le processus de transition ne sera pas interminable et que les pays en transition pourront à long terme atteindre un niveau de dévelop-

ment économique qui leur permettra d'aider eux aussi d'autres nations.

41. L'Ukraine met en place un système économique qualitativement nouveau. Son économie est aujourd'hui fondamentalement différente après les vastes réformes entreprises. La mise en place d'une économie de marché est presque achevée. Les formes de la propriété ont été profondément modifiées. Plus de 50 000 entreprises ont été privatisées. Le secteur non public représente près de la moitié du volume total de la production industrielle. Des mesures ont été prises pour organiser progressivement un marché foncier. La libéralisation de l'économie est bien avancée : affirmation d'un nouveau mécanisme de formation des prix, passage aux prix mondiaux, introduction et développement d'un régime libéral de commerce international.

42. Mais la crise financière mondiale actuelle a créé de nouvelles difficultés pour les pays qui accèdent à l'économie de marché. Aucun pays n'échappe à cette crise. Dans ces circonstances, le Gouvernement ukrainien considère que la seule solution est d'accélérer les réformes structurelles, d'adapter les dépenses publiques aux moyens disponibles sans inflation et de travailler étroitement avec les créanciers privés. L'ensemble des mesures «anticrise» prises par le Gouvernement ont réduit au minimum l'impact de la crise sur l'économie ukrainienne et lui a permis de surmonter la première vague de difficultés. L'inflation est maîtrisée, les investissements se multiplient et la production repart dans certains secteurs importants. L'Ukraine remercie les institutions financières internationales qui ont, au bon moment, apporté leur aide.

43. Il est tout à fait évident que l'intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale serait impossible sans un élargissement de l'accès de leurs produits aux marchés mondiaux et sans une intégration économique régionale. Une nouvelle réduction des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce et l'abandon des politiques discriminatoires et protectionnistes sont donc d'une importance décisive. La création d'un régime transparent et prévisible de relations commerciales multilatérales et l'accès aux marchés mondiaux sont donc essentiels. L'Ukraine cherche à devenir un membre à part entière de l'OMC qui, avec la CNUCED, a un rôle réel à jouer dans le développement et l'intégration des pays à économie en transition. On peut citer à cet égard la Stratégie d'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, texte officiel qui prévoit l'harmonisation de la législation nationale, le développement intensif du commerce et des relations économiques avec les membres de l'Union européenne, sur la base d'un accord de coopération entré en vigueur en mars 1998. L'Ukraine, très attachée à la composante régionale de la coopération économique interna-



tionale, a été parmi l'un des premiers pays à créer un processus économique régional dans le cadre de la coopération économique dans la région de la mer Noire.

44. Il est dans l'intérêt de la communauté internationale d'assurer rapidement l'intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale. Plusieurs documents et résolutions de l'ONU ont posé la base juridique du renforcement de la coopération économique internationale. L'Ukraine salue en particulier les efforts de la Commission économique pour l'Europe et du PNUD.

45. **M. Nimac** (Croatie) fait observer combien le processus de transition est complexe : il touche non seulement l'économie mais aussi le système juridique, les formes de la propriété, le rôle du gouvernement et surtout celui de la société civile. La transition implique de nombreux choix : méthodes et déroulement de la privatisation, décisions monétaires et budgétaires; mais elle suppose aussi des conditions préalables : stabilité, transparence, responsabilité politique. La libéralisation des flux commerciaux et financiers a rapproché les pays à économie en transition des marchés dont ils ont besoin. Elle présente pourtant des dangers à court terme en raison du caractère spéculatif des flux de capitaux. Cela accentue le rôle que l'ONU joue en fournissant des spécialistes de la transition économique et sociale. C'est le cas notamment du PNUD.

46. S'agissant du développement social, la transition a accru le chômage et suscité divers problèmes sociaux. Dans de nombreux cas, elle a entraîné des changements profonds dans la répartition de la richesse et aggravé la pauvreté, surtout celle des segments de la société les plus vulnérables. Les sommes relativement modestes que la communauté internationale peut consacrer à l'assistance technique et à l'aide au pays à économie en transition doivent être sauvegardées faute de quoi ces problèmes sociaux risqueraient de poser à l'avenir des risques plus aigus encore.

47. Peu après avoir accédé à l'indépendance, la Croatie – la guerre ayant éclaté – a vu son territoire occupé; les dommages de guerre directs se monteraient à 27 milliards de dollars, soit 1,3 fois le PIB. Les dommages indirects seraient deux fois plus élevés. Un programme de stabilisation économique est en place depuis 1993, dans le but de réformer la structure de la propriété dans l'économie et de créer les conditions de la concurrence et donc du développement économique et de la croissance soutenue. Celle-ci a été régulière, marquée par une inflation faible, et la croissance atteint en moyenne 5 %. La Croatie se trouve donc assez favorisée parmi les pays à économie en transition. Cependant, le potentiel industriel s'est trouvé réduit à la fois par la guerre et par la fermeture d'entreprises non rentables, entraînant un chômage élevé qui

explique que le PIB n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'avant 1990. La réforme structurelle a progressé dans certains domaines, mais les efforts doivent être poursuivis, notamment par une restructuration et une privatisation de nombreuses entreprises publiques et du secteur bancaire.

48. Les petits pays à économie en transition se heurtent à des difficultés particulières dans l'accès aux marchés étrangers. Pourtant, ils n'ont pas le choix, car c'est la condition de leur développement futur. Jusqu'à la crise actuelle, la forte intégration financière mondiale avait permis aux pays à économie en transition d'obtenir des investissements étrangers directs indispensables en raison de l'insuffisance de l'épargne intérieure. Mais l'amincissement actuel des apports de capitaux est préoccupant.

49. La transition a obligé à réfléchir à la gestion écologiquement rationnelle des ressources nationales. Dans le cas de la Croatie, de nombreuses entreprises étaient inefficaces ou dangereuses pour l'environnement et elles ont dû être fermées. Le tourisme, élément moteur dans le PIB croate, dépend de la préservation de la qualité de la nature le long des côtes de l'Adriatique. De même, la question des droits de l'homme se pose dans une société qui sort à peine d'un grave conflit. Le Gouvernement a mis en oeuvre il y a 12 mois un programme de réconciliation nationale.

50. Le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en apportant des conseils et une aide au processus de transition continue donc d'être essentiel.

*La séance est levée à 11 h 50.*